COMMUNE DE LANNEPLAA

CARTE COMMUNALE

DOSSIER D'APPROBATION

Echelle : 1/5000

Modifications – Mises à jour
Délibération du Conseil Municipal le :

Arrêté du Préfet le :

Referencés
B2E Lapassade
Date : 12/09/2007

Assemblage :

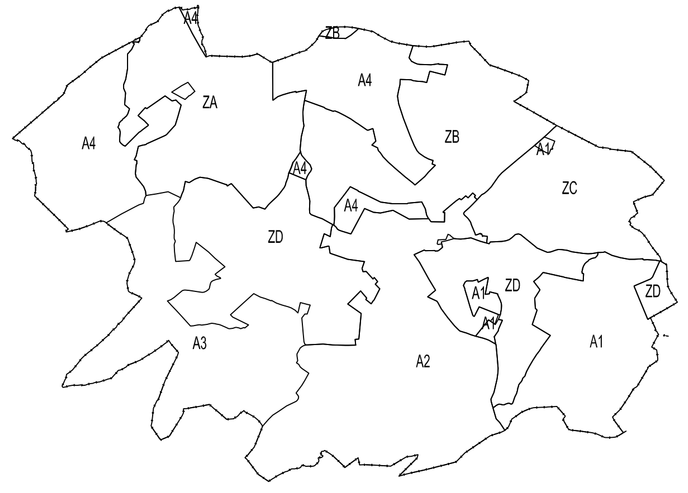

Légende :

Secteurs où les constructions sont autorisées

Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestières et à la mise en valeur des ressources naturelles

Espaces boisés aux abords des lieux habités
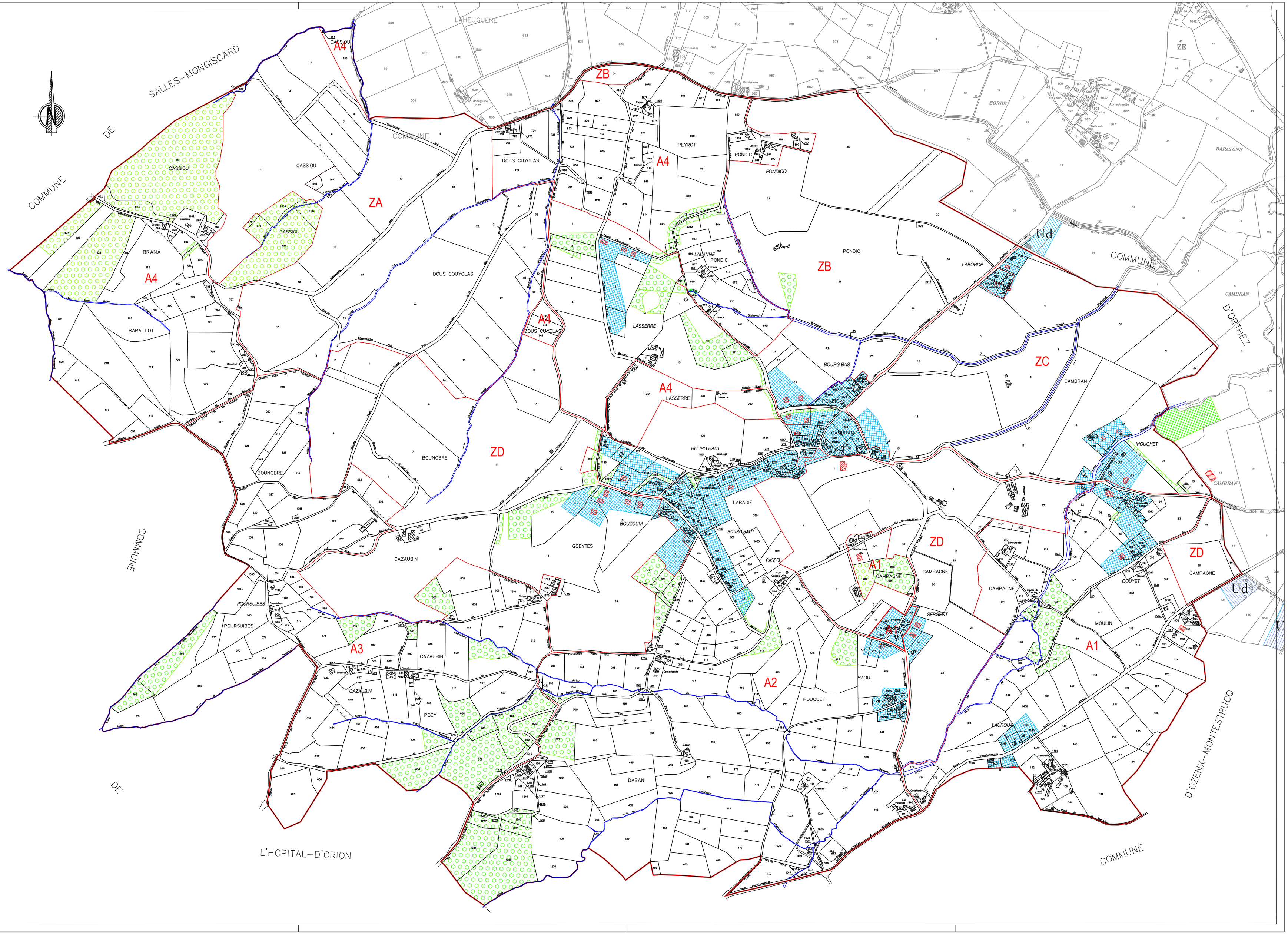
Réactualisation du bâti à partir d'une reconnaissance terrain